

## À lire ...

### Informations municipales

### Avis public

### Ouverture du bureau municipal

### Journée pour vos résidus verts

### Offres d'emploi

### Ouverture de la bibliothèque

\*\*\*\*\*

### Prochaine séance du conseil municipal

4 août 2020

\*\*\*\*\*

### Versements des taxes

4<sup>e</sup> vers. : 7 août

5<sup>e</sup> vers. : 18 septembre

6<sup>e</sup> vers. : 30 octobre

\*\*\*\*\*

**Pour contacter la Ville  
par courriel au**

[ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca)

**ou par téléphone en**

**composant le**

**819-560- 8433, poste 7**

## Informations municipales Projets prioritaires

### Réseau cellulaire à Scotstown

**Bell cellulaire travaille actuellement pour installer une tour de communication pour le réseau cellulaire.**

Le conseil municipal a adopté une résolution lors de la séance extraordinaire du 14 juillet dernier stipulant que la Ville de Scotstown est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Bell Mobilité, et projeté sur le lot 4 773 937.

Qu'un bail pour ce projet doit être signé entre la Ville de Scotstown et la compagnie Bell avec certaines règles :

- Installation d'une tour de communications de type autoportante de 76 mètres;
- Espace au sol requis est de 20m x 20m;
- Prolongement de la ligne électrique jusqu'à la tour;
- Possibilité pour la ville d'utiliser la ligne électrique.

Des informations supplémentaires vous seront communiquées sous peu selon l'avancement du dossier. Une consultation publique doit avoir lieu.

\*\*\*\*\*

### Route 257 et dépôt des demandes d'aides financières

La MRC du Haut-Saint-François a déposé des demandes d'aides financières pour la réfection de la chaussée de la route 257 entre les Municipalités de La Patrie et Weedon en passant par Scotstown.

La Ville de Scotstown étudie sérieusement le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue de Ditton et la rue Albert qui sont un impact important dans ce dossier.

Des études sont en cours pour connaître les coûts des travaux et les programmes d'aide financière accessibles.

Dossier à suivre...

# AVIS PUBLIC

## Aux contribuables de la Ville de Scotstown

Conformément aux directives de la Santé publique, il est désormais permis d'accepter une assistance d'un maximum de 50 personnes aux séances du conseil municipal.

Par conséquent, AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée Monique Polard, directrice générale, de la susdite ville, que les séances ordinaires et extraordinaires du conseil pourront reprendre en présence du public dès le 4 août 2020 jusqu'à un avis contraire de la Santé publique ou de toutes instances gouvernementales.

Les séances mensuelles se tiendront conformément aux dates stipulées par le calendrier des séances pour l'année 2020, selon la résolution 2019-12-473, adoptée le 3 décembre 2019 (sauf exception) et débuteront à 19 heures. Elles auront lieu à la salle du conseil municipal ou dans la grande salle communautaire de l'Hôtel de Ville selon le nombre de personnes présentes pour permettre une distanciation physique de deux mètres entre chaque personne.

La désinfection des mains à l'entrée de l'Hôtel de Ville est obligatoire ainsi que l'inscription au registre. Le port d'un couvre-visage est également obligatoire lorsque les personnes circulent dans la salle. Il est optionnel lorsque les personnes sont assises.

Dans tous les cas, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049, du 4 juillet dernier, vous devez maintenant nous transmettre vos questions par écrit au plus tard 1 heure avant le début de la séance du conseil (site internet, poste ou par courriel).

Donné à Scotstown, ce 28 juillet 2020



Monique Polard  
Directrice générale

### **Inscription pour participer à la séance du conseil municipal et diffusion de l'ordre du jour**

La prochaine séance du conseil le 4 août à 19 h sera publique. Si vous souhaitez assister à la séance du conseil, nous vous demandons de vous inscrire afin de nous permettre de préparer la salle avec les distances exigées par les mesures sanitaires. Les inscriptions doivent obligatoirement se faire au bureau municipal. Vous pouvez vous inscrire au bureau municipal par téléphone au 819-560-8433, poste 7 ou par courriel à : [ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca)

Ordre du jour : L'ordre du jour préliminaire sera diffusé sur le site web de la ville au cours de la journée de mardi : [www.scotstown.net](http://www.scotstown.net)

Merci de votre collaboration

## **Ouverture du bureau municipal sur rendez-vous seulement**

En raison de la situation de la pandémie de la COVID-19, le conseil municipal a pris la décision de permettre l'ouverture du bureau municipal au public selon les directives suivantes :

- . Les gens qui souhaitent venir au bureau en personne devront communiquer avec le bureau municipal pour prendre rendez-vous;
- . Seuls les services essentiels seront offerts : une évaluation de la demande sera faite et un rendez-vous sera fixé;

De plus les mesures suivantes sont adoptées :

- L'obligation d'inscrire son nom et de signer le registre en entrant dans l'Hôtel de Ville et de se désinfecter les mains.
- La désinfection des mains avec une solution à base d'alcool en arrivant.
- Observez les règles d'hygiène lorsque les gens toussent ou éternue.
- Se couvrir la bouche et le nez avec son bras afin de réduire la propagation des germes.
- Si les gens utilisent un mouchoir en papier, le jeté dès que possible et se laver les mains par la suite.
- Si une personne est malade, celle-ci devra éviter le contact avec les personnes plus vulnérables, dont les personnes âgées de 70 ans et plus, les personnes ayant un système immunitaire affaibli et les personnes ayant une maladie chronique.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratiques alternatives.
- Maintien d'une distance d'au moins 2 mètres (environ 6 pieds) avec les autres personnes qui ne vivent pas sous votre toit.
- Le port du masque et du couvre-visage est recommandé si la distanciation physique de 2 m n'est pas possible.
- Si des personnes présentent un des symptômes suivants :
  - Fièvre :
    - (chez l'adulte : 38 °C (100,4 °F) et plus (température buccale),
    - chez la personne aînée : 37,8 °C (100 °F) et plus (température buccale),
    - ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne;
  - apparition ou aggravation d'une toux;
  - difficultés respiratoires;ou
  - perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût;Ces personnes ne seront pas admises.

Les directives peuvent être modifiées en tout sans préavis selon les mesures sanitaires imposées par le gouvernement.

### **Monsieur Marc Bilodeau, inspecteur en bâtiment et en environnement**

Monsieur Bilodeau est en fonction au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement depuis le 2 juin 2020. Monsieur Bilodeau est au bureau municipal les jeudis.

Si vous souhaitez rencontrer Monsieur Marc Bilodeau, pour un permis ou des informations, vous pouvez le contacter au 819-560-8433, poste 4 ou par courriel à : [inspecteur.scotstown@hsfgc.ca](mailto:inspecteur.scotstown@hsfgc.ca), pour prendre rendez-vous le jeudi après-midi.

\*\*\*\*\*

# La Ville de Scotstown ouvre un site pour déposer vos résidus verts pour réduire la quantité de déchets envoyés au site d'enfouissement

**Date : Samedi 12 septembre 2020**  
**De 8 h à 14 h**

Le site de résidus verts est situé sur le terrain à l'arrière du terrain de balle. L'accès est situé par la rue Argyle.

Le site peut accueillir les matières telles que branches d'arbres (maximum 8 pouces de diamètre)

- Dans le cas des feuilles, si vous utilisez des sacs de plastique, nous vous demanderons de vider vos sacs.

Le service est gratuit et est accessible à tous les citoyens de Scotstown.

Par contre, il est interdit aux entreprises. Présentez-vous au site du dépôt avec une remorque domestique, non couverte, pour que le contenu soit visible.

**IMPORTANT : Ne pas déposer de pierres, béton ou de métaux dans ce site. De plus les souches sont interdites ainsi que les résidus de bois ou tous autres matériaux de construction.**

Toutes personnes qui déposeront des résidus en dehors de cette journée s'exposent à un constat d'infraction et une amende.

Merci de votre collaboration.

**Une collecte des équipements électroniques est à l'étude également pour cette même journée.**



\*\*\*\*\*

## **L'importance d'afficher votre numéro civique – RAPPEL**

Le 3 septembre 2019, le conseil municipal adoptait le règlement 470-19 relatif à l'attribution de numéros civiques aux bâtiments situés sur le territoire de la Ville de Scotstown et de l'affichage.

Il est très important que chaque résidence, commerce et industrie installe son numéro civique sur la devanture du bâtiment afin d'assurer une réponse rapide si vous demandez des services de secours : incendie, ambulance ou police. Nous constatons que plusieurs résidences n'ont pas de numéros d'installer. Une tournée sera effectuée sous peu et nous vous demandons d'installer votre numéro pour éviter une amende entre 100 \$ à 200 \$.

Merci de votre collaboration

### **Dépôt de la peinture et de l'huile usée au garage municipal et pneus usés**

- **Peinture et huile usée** : Si vous souhaitez apporter vos restants de peinture ou d'huile usée au garage municipal, ces substances doivent obligatoirement être dans leur contenant original pour qu'ils soient identifiables.

**Vous devez déposer le tout sur le côté du garage municipal et non devant les portes du garage municipal ou de la caserne incendie.**

- **Pneus usés** : Les pneus usés peuvent être déposés au garage municipal du côté droit de la bâtisse. Les pneus ne doivent pas être installés sur des jantes (rims).

**Un système de caméra est installé au garage municipal et toute personne qui ne respecte pas ces directives s'expose à une amende.**

Merci de votre collaboration.

# OFFRE D'EMPLOI

La Ville de Scotstown est à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste suivant :

## **Employé administratif (classement des documents et archives)**

Relevant de la directrice générale, le titulaire sera responsable du classement des documents et des archives de la ville.

### **Description de tâches : classement des documents et des archives**

Procéder à la description et au traitement des fonds d'archives en conformité aux normes applicables;  
Procéder à l'ouverture des dossiers selon le plan de classification en vigueur;  
Appliquer le calendrier de conservation des documents et archives conformément à la politique et aux lois en vigueur;  
Coordonner et classer les documents actifs, semi-actifs et inactifs en application du calendrier de conservation;  
Vérifier la conformité du classement selon la localisation attribuée en fonction du système établi;  
Recueillir, traiter et tenir à jour toutes les données et statistiques nécessaires à son travail, rédiger divers rapports de statistiques et documents techniques relatifs à son travail;  
Établir la liste des documents pouvant être détruits selon le plan de classification en vigueur;

### **Exigences et conditions de travail**

- Formation et diplôme : AEC et/ou DEC : secrétariat ou comptabilité
- Années d'expérience reliées à l'emploi : 1 à 6 mois d'expérience
- Bonne maîtrise de la langue française & anglaise (écrites et parlées)
- Maîtrise des outils informatiques en général incluant la suite Office et de l'utilisation de l'Internet
- Bonne capacité de rédaction
- Autonomie, méthodologie, rigueur et aimant le travail diversifié
- Grand sens des responsabilités et faisant preuve de débrouillardise ;
- Détenir des aptitudes personnelles telles que : attitude positive; souci du travail soigné; bonne gestion du stress; sens de l'initiative et débrouillardise; discrétion; honnête et avoir un bon sens des priorités.
- Démontrer une capacité de travailler en collaboration avec d'autres personnes

**Horaire de travail :** Poste temporaire : 30 semaines / Horaire de travail variant entre 30 et 35 heures hebdomadaires

**Date de début :** 24 août 2020

**Rémunération :** 13,10 \$ de l'heure

**Précisions additionnelles :** La personne doit être admissible au programme de subvention salariale. Voir votre centre d'emploi pour admissibilité et confirmation.

**\*\* Commentaires :** *Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui postuleront, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue.*

**Veillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 14 août 2020 seulement par courrier, courriel ou par télécopieur à :**

Ville de Scotstown – Offre emploi : Préposé à l'entretien de la piste cyclable et des lieux municipaux  
101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

Courriel : [ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca) - Téléphone : 819 560-8433, poste 7 - Télécopieur : 819 560-8434

**\*\* Au bureau municipal : sur rendez-vous seulement**

La Ville de Scotstown est à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste suivant :

## Préposé à l'entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots, des lieux municipaux et de la patinoire

Relevant de la directrice générale, le titulaire sera responsable de l'entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots et au parc Walter-MacKenzie

La piste cyclable du Marécage des Scots est située dans le Parc régional de la MRC du Haut-Saint-François. La piste est d'une longueur de 8,3 kilomètres de piste multifonctionnelle, à l'aller totalisant 16,6 kilomètres pour l'aller-retour. De la fête des Patriotes à celle de l'Action de grâce, les gens peuvent pratiquer le vélo et la randonnée pédestre.

<http://www.mrchsf.com/projets-marecage-scots.html>

### Description de tâches : entretien de la piste cyclable :

Entretien général de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots : 8,3 km

Patrouille hebdomadaire, entretien des pelouses et plates-bandes, entretien du mobilier urbain, débroussaillage, réparation et entretien de la piste et tranchées (canalisation) de drainage, surveillance, l'employé peut être appelé à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat, etc.

Entretien des lieux municipaux : tondage, coupe-herbe, mobilier urbain, menuiserie, peinture, etc.

Entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2020-2021 : préparation, arrosage, déneigement, surveillance, etc.

### Exigences et conditions de travail :

- Aimer travailler à l'extérieur;
- Travail physique avec outils d'entretien : scie mécanique, débroussailleuse, tondeuse, etc.;
- Travaux manuels : entretien mobilier urbain : réparation, peinture, teinture, etc.;
- Années d'expérience minimum reliées à l'emploi : 6 mois à 1 an
- Description des compétences : Formation en abattage manuel; affûtage et entretien de la scie à chaîne;
- Détenir des aptitudes personnelles telles que : attitude positive; souci du travail soigné; débrouillardise et initiative; travaux manuels; honnête et avoir un bon sens des priorités; démontrer une capacité de travailler en collaboration avec d'autres personnes.

**Horaire de travail :** Poste temporaire : 30 semaines / Horaire de travail : 35 heures hebdomadaires

**Date de début :** 24 août 2020

**Rémunération :** 13,10 \$ de l'heure

**Précisions additionnelles :** La personne doit être admissible au programme de subvention salariale. Voir votre centre d'emploi pour admissibilité et confirmation.

**\*\* Commentaires :** Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui postuleront, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue.

**[Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 14 août 2020 seulement par courrier, courriel ou par télécopieur à :](#)**

Ville de Scotstown – Offre emploi : Préposé à l'entretien de la piste cyclable et des lieux municipaux  
101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

Courriel : [ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca) - Téléphone : 819 560-8433, poste 7 - Télécopieur : 819 560-8434

**\*\* Au bureau municipal : sur rendez-vous seulement**

# OFFRE D'EMPLOI

Dans le cadre du programme fédéral d'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2020, la Ville de Scotstown vient de recevoir confirmation pour l'embauche d'une 1 personne.

La Ville de Scotstown est à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste suivant :

## Préposé à l'accueil et l'entretien des lieux publics

Relevant de la directrice générale, le titulaire sera responsable de l'accueil, l'entretien des lieux publics et l'embellissement de certains lieux publics.

### Description de tâches : classement des documents et des archives

Entretien de la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots, des parcs et lieux municipaux : patrouille, entretien des pelouses et plates-bandes, entretien du mobilier urbain, débroussaillage, réparation et entretien de la piste et tranchée (canalisation) de drainage, surveillance, l'employé peut être appelé à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat, etc.

Accueil des visiteurs et touristes.

### Exigences et conditions de travail

- Être âgé entre 15 et 30 ans;
- Aimer travailler à l'extérieur;
- Travail physique avec outils d'entretien : débroussailleuse, tondeuse, etc.;
- Travaux manuels : entretien mobilier urbain : réparation, peinture, teinture, etc.;
- Autonomie, méthodologie, rigueur et aimant le travail diversifié
- Grand sens des responsabilités et faisant preuve de débrouillardise ;
- Détenir des aptitudes personnelles telles que : attitude positive; poli, souci du travail soigné; bonne gestion du stress; sens de l'initiative et débrouillardise; discrétion; honnête et avoir un bon sens des priorités.
- Démontrer une capacité de travailler en collaboration avec d'autres personnes

**Horaire de travail :** Poste temporaire : 280 heures : entre le 1<sup>er</sup> août et le 15 novembre 2020

L'horaire peut être flexible

**Date de début :** 24 août 2020

**Rémunération :** 13,10 \$ de l'heure

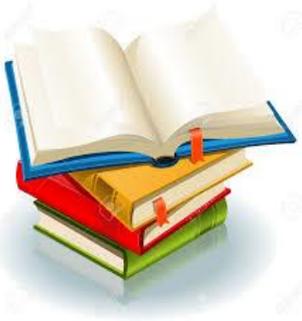
**\*\* Commentaires :** Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui postuleront, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront retenues pour une entrevue.

**[Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 14 août 2020 seulement par courrier, courriel ou par télécopieur à :](#)**

Ville de Scotstown – Offre emploi : Préposé à l'entretien de la piste cyclable et des lieux municipaux  
101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

Courriel : [ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca) - Téléphone : 819 560-8433, poste 7 - Télécopieur : 819 560-8434

**\*\* Au bureau municipal : sur rendez-vous seulement**



# *Ouverture de la Bibliothèque Scotstown/Hampden*

Dès le 4 août 2020

Heures d'ouverture : Mardi 18h30 à 19h30

Vendredi 10h00 à 11h00

**Vous avez maintenant accès au local de la Bibliothèque.**

**Le port du masque est obligatoire.**

Les prêts entre Bibliothèques sont de retour. (PEB)

Possibilité de réservation de livres : par téléphone (819 560-8435) et

par courriel [biblio034@reseaubiblioestrie.qc.ca](mailto:biblio034@reseaubiblioestrie.qc.ca) Consultez le catalogue en ligne sur le site du Réseau Biblio Estrie. [reseaubiblioestrie.qc.ca](http://reseaubiblioestrie.qc.ca)

Vous recevrez un appel lorsque le livre sera disponible.

\*Nous vous demandons de respecter le 2 mètres (6 pieds) de distance avec les autres personnes.

Au plaisir de vous y rencontrer,

Le comité de Bénévoles de la Bibliothèque

## **IMPORTANT**

### **Règlement 450-17 - RÈGLEMENT SUR LES FEUX À CIEL OUVERT**

**Du 1<sup>er</sup> avril au 15 décembre, nul ne peut allumer, alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert sur le territoire de la ville sans avoir au préalable un permis** du responsable du Service de prévention des incendies ou de l'émission des permis de brûlage.

Le permis est gratuit et obligatoire.

Vous devez communiquer avec René Charron, directeur incendie : 819-657-1055.